

Règlement d'ordre intérieur JCPMF

1. Inscription

Les inscriptions ne sont validées QUE par le paiement des 40€ (35,00€ d'inscription et 5,00€ d'assurance) au plus tard 10 jours après l'inscription faite par téléphone ou par mail.

Le paiement sera effectué sur le compte IBAN BE16068903162074 avec en communication : NOM + PRENOM + JCPMF printemps 2021.

Après ce délai, l'inscription sera annulée.

Par le paiement de l'inscription, vous adhérez tacitement au présent règlement d'ordre intérieur.

En s'inscrivant, le participant déclare être en bonne forme physique ou apte à la course à pied.

2. Remboursement

Les demandes peuvent être adressées exclusivement pour raisons médicales.

Chaque demande de remboursement sera analysée avec attention. Toutefois, un certificat médical sera demandé.

3. Accueil

Les participants doivent toujours se présenter auprès du responsable de leur groupe AVANT le début de chaque séance. Une liste de présence sera tenue.

L'asbl, via les coachs, se réserve le droit de refuser l'accès à une séance si l'inscription n'est pas en règle.

Les accompagnants non-inscrits, les enfants et les animaux ne seront pas admis.

4. Assurance

L'ASBL n'est responsable des participants que pendant la durée de la séance. Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident survenu en dehors de ces horaires.

Nous déclinons également toute responsabilité en cas de perte, de vol ou de détérioration d'objet personnel. Nous vous conseillons de ne pas laisser vos objets de valeur dans les vestiaires ou hors de votre surveillance.

Tout objet trouvé dans le complexe, sera déposé auprès du concierge où vous pourrez éventuellement le récupérer.

5. Gestion du matériel et des lieux

L'ASBL s'engage à vous fournir le matériel nécessaire pour l'organisation de vos séances à savoir : un jeu de carte, un carnet de santé, une pochette en plastique et un cordon porte-badge.

6. Communications

Les communications seront effectuées exclusivement par mail et sur le groupe facebook qui sera créé en début de session.

Si vos données de contact sont modifiées durant l'année, n'oubliez pas de nous les transmettre.

7. RGPD et droit à l'image

Dans le cadre de la réglementation européenne RGPD, l'asbl s'engage à utiliser vos données uniquement dans les limites de l'activité à laquelle vous souscrivez.

Vous gardez bien évidemment un droit de regard sur celles-ci et, sur simple demande, vous pouvez procéder à toute modification ou suppression de vos données

Les photographies et/ou films où vous figurez, lors des activités pourront être utilisées avec votre accord à des fins de publications éventuelles pour la promotion dans la presse locale (y compris télévision locale) ou sur la page facebook.

Vous vous engagez à ne pas utiliser d'image d'autres participants sans leur accord sur d'autres sites que JCPMF.